

**EVOLUTION DE LA DELINQUANCE ET DE L'ACTIVITE
DES SERVICES DE POLICE ET DE GENDARMERIE DANS LE
DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
MARS 2005 et Premier Trimestre 2005**

Le Préfet des Hautes-Pyrénées communique :

Pour le mois de mars 2005 (par rapport à mars 2004) :

Au mois de mars 2005, le nombre d'infractions constatées présente, par rapport à la même période de 2004, une baisse de 5,57% soit 49 faits constatés de moins.

L'évolution des faits constatés est cependant contrastée entre la Police Nationale qui enregistre une diminution de 7,62% (-46 faits) et la Gendarmerie qui connaît un recul de 1,09% (-3 faits).

Les délits de voie publique (vols, vols avec violence, cambriolages, vols d'automobiles ou de deux roues ou encore les dégradations...) les plus pénalisants pour nos concitoyens, enregistrent une diminution de 23,17% (-101 faits). L'évolution est là encore contrastée entre la police nationale qui enregistre un recul de - 88 faits et la gendarmerie qui comptabilise une diminution de 13 faits.

Le nombre de faits élucidés en délinquance générale enregistre un recul de 4,79% (14 faits élucidés de moins par rapport à 2004).

Le taux d'élucidation, qui indique le niveau d'activité des services de police et de gendarmerie, atteint 33,45%. Les gardes à vue sont stables avec - 0,84% (118 Garde à vue en mars 2005 contre 119 en mars 2004) et les mis en cause reculent de 18,77% (225 mis en cause en mars 2005 contre 277 en mars 2004).

Les services de la Police Aux Frontières connaissent une diminution de leur activité de 52% (11 infractions relevées sur la régularité du séjour en mars 2005 contre 23 en mars 2004). Ces résultats placent le département des Hautes-Pyrénées au 57^{ème} rang national (sur 96) en termes de délinquance.

Pour les trois premiers mois de l'année 2005 (par rapport aux trois premiers mois de l'année 2004) :

Depuis le début de l'année et en données cumulées, le nombre de faits constatés connaît une diminution de 4,61% (117 faits constatés de moins). Cette diminution est équivalente en zone gendarmerie (- 4,74%) et en zone police (- 4,54%).

Les infractions de voie publique enregistrent une baisse de 21,64% (soit 240 faits constatés de moins) sur les trois premiers mois de l'année.

L'activité cumulée des services de police et de gendarmerie se traduit par une diminution de 14,38% des faits élucidés qui restent à un niveau élevé à 36,42%, une progression de 12,46% des gardes à vue et un recul de 7,58% des mis en cause.

L'activité des services de la Police Aux Frontières connaît une légère baisse sur les trois premiers mois de l'année avec -9,23% (59 faits constatés sur le premier trimestre 2005 contre 65 faits sur la même période en 2004).

Les résultats du premier trimestre 2005, placent le département au 54^{ème} rang national (sur 96) en termes de délinquance.

Sécurité Routière

Profil de l'accidentologie sur le premier trimestre :

La courbe des accidents diminue mais le nombre des tués et des blessés hospitalisés progresse. Les accidents sont donc moins nombreux mais plus graves dans leurs conséquences.

Répartition mensuelle :

Janvier: 2 morts

Février: 1 mort

Mars : 4 morts

Jours de la semaine concernés :

Le Mardi : 1 accident mortel

Le Mercredi : 3 accidents mortels

Le Jeudi : 2 accidents mortels

Le Samedi : 1 accident mortel (présence d'alcool).

Les horaires des accidents mortels :

1 accident mortelentre 0 h et 6 h 00

4 accidents mortelsentre 6 h 00 et 12 h 00

1 accident mortelentre 12 h 00 et 18 h 00

1 accident mortelentre 18 h 00 et 24 h 00

Sur les 7 tués du premier trimestre : tous sont des locaux (qui résident dans le 65)

2 sont décédés en agglomération

5 sont décédés hors agglomération

Age moyen: 54 ans

Victimes :

Cyclomotoriste..... 1

Cycliste1

Moto0

VL4

Piéton... .. 1

PL 0

Causes principales :

Alcool12%

Vitesse... ..37%

Infraction importante37%

CIRCULATION ÉVOLUTION DES MESURES DE RÉTENTION DES PERMIS DE CONDUIRE

Premier trimestre 2005 : 195 mesures administratives de rétention du permis de conduire ont été prises dont 41 liées à la vitesse et 154 à l'alcoolémie.

Premier trimestre 2004 : on notait 198 mesures administratives dont 43 liées à la vitesse et 155 à l'alcoolémie.

Au total, les sanctions liées à l'alcoolémie représentent respectivement 78,9% pour 2005 et 78,2 % des mesures de rétentions prises.

On constate donc une quasi stabilité des infractions constatées, en nombre et en pourcentage.

La non diminution des comportements liés à la consommation d'alcool reste récurrente.

RADAR EMBARQUÉ

Depuis sa mise en place le *21 février 2005 jusqu'au 31 mars 2005*, le radar embarqué de la gendarmerie a relevé 1060 infractions.

Pour la *1^{ère} semaine d'avril 2005*, 1066 infractions ont été relevées, dont 83 concernant des véhicules étrangers ; soit un total de 2926 infractions depuis la mise en oeuvre du radar embarqué.

RADAR AUTOMATIQUE

Depuis l'installation du premier radar automatique installé dans le département des Hautes-Pyrénées le jeudi *24 mars 2005* sur la RN 117 à IBOS, 10 infractions ont été relevées.

PREVISION D'INSTALLATION DE NOUVEAUX RADARS AUTOMATIQUES

Un radar automatique implanté sur l'**A 64** sur le territoire de la commune de **LUTILHOUS** flashera les véhicules en infraction dans le sens Toulouse/Bayonne. Ce radar, actuellement en phase de test, entrera en service opérationnel avant la fin du mois d'avril 2005.

Deux autres radars, en cours de réglage seront installés avant l'été sur la **RD 935, route de Vic à TARBES**, et sur la **RD 929 à HECHES**.

Mesures d'éloignement Bilan au 31 mars 2005

Pour le premier trimestre 2005 :

- 50 mesures d'éloignement d'étrangers en situation irrégulière ont été mises en œuvre, dont 20 exécutées, soit un taux de 39% de reconduites effectives à la frontière.

Ces 50 mesures se décomposent en 46 arrêtés de reconduite à la frontière (APRF) et 4 autres mesures (réadmissions d'étrangers vers les pays de l'espace Schengen dans lesquels ils étaient entrés avant de venir en France, interdictions définitives du territoire).

Sur les 47 décisions préfectorales de reconduite à la frontière, 6 ont fait l'objet de recours en annulation déposés par les intéressés devant le Tribunal Administratif qui a confirmé la légalité pour cinq de ces mesures.

Sur la même période de référence, en 2004, pour 43 mesures d'éloignement mises en œuvre, 29 ont été effectivement réalisées, soit 67 %.

La baisse du taux d'exécution des mesures s'explique par un nombre important en 2004 de réadmissions vers l'Espagne (mesures simples d'exécutions) et par la difficulté d'identification des étrangers interpellés en fonction de leur nationalité.

BILAN 2004 DU PÔLE DE COMPÉTENCE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le pôle de compétence sécurité alimentaire est piloté conjointement par la Direction Départementale des Services vétérinaires (DSV) et par la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF).

Ce pôle peut être renforcé ponctuellement par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) sur des problèmes d'intoxication alimentaire collective.

En 2004, 364 inspections d'établissements de producteurs agréés ont été effectués. Ces établissements bénéficient d'une autorisation préfectorale (DDSV) pour commercialiser des produits (viandes, produits à base de viande, produits laitiers) auprès d'intermédiaire ou hors du territoire national.

Par ailleurs, 1362 inspections d'établissements de distribution (remise directe d'aliments aux consommateurs) ont été réalisées.

Ces contrôles ont donné lieu à 50 procès-verbaux transmis au Procureur de la République : restaurateurs, transporteurs de denrées, entreprises de production, commerçants non sédentaires sur les marchés, producteur fermier, boucher, épicier.

Une dizaine de centre de vacances ont fait l'objet d'un contrôle conjoint de la DSV, de la DDCCRF et de la DDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports).

450 véhicules de transport frigorifiques ont été contrôlés par la DDSV et la DDCCRF avec l'appui des forces de police, de gendarmerie ou des douanes.

Un établissement de restauration commerciale a fait l'objet d'une procédure de fermeture administrative. Les travaux exécutés conformément aux prescriptions détaillées dans l'arrêté préfectoral de fermeture devraient permettre la réouverture du restaurant.

Toxi-infection alimentaires: 10 intoxications alimentaires collectives ont été déclarées, toutes sans gravité. Les enquêtes conjointes des différents services du pôle de compétence ont été menées et ont permis de prendre des mesures pour éviter le renouvellement de telles intoxications dans les établissements concernés (travaux, retrait de produits, nettoyage et désinfection des locaux et équipements.)

Sécurité en montagne

Sécurité en montagne										
	2004					2005				
	décédés	disparus	malades	blessés	assistés	décédés	disparus	malades	blessés	assistés
janvier	2			16	12	1	0		24	3
février			1	32	23	0	0		25	2
mars	3			17	11	1	0		21	3
Total	5	0	1	65	46	2	0		70	8